

Formulaire de renseignements droit passerelle – coronavirus

interruption forcée en raison du coronavirus COVID -19

Veuillez nous envoyer ce document par mail à droitpasserelle@liantis.be ou **par poste**.

Partie 1 – Renseignements généraux sur le demandeur

Données d'identification

prénom _____ nom _____

numéro national (numéro de registre national) _____

adresse _____

code postal _____ commune _____

tél. _____

e-mail _____

N° du compte bancaire au nom de _____

BIC _____ IBAN BE _____

Situation familiale

Avez-vous au moins une personne à charge auprès de votre mutuelle (conjoint, cohabitant, parent, grand-parent, enfant, ...) ?

non oui

Votre situation familiale change ? Informez-en immédiatement votre caisse d'assurances sociales.

Revenus de remplacement

Recevez-vous actuellement un revenu de remplacement (belge/étranger) ?

non oui

Je perçois les indemnités du _____ jusqu'au _____ (donnez la date de fin estimée).

- allocations de chômage temporaires
- autres allocations de chômage
- pension
- indemnités d'incapacité de travail ou d'invalidité
- autres (précisez) _____

Partie 2 – Situation spécifique du demandeur

Droit passerelle en cas d'interruption forcée due aux impacts du coronavirus COVID-19

Indiquez à quel cas suivants s'applique votre situation.

- J'ai dû interrompre **totalemment ou partiellement** mon activité indépendante
à partir du _____ (date).

Sur notre site, vous trouverez un aperçu des activités indépendantes qui doivent être interrompues.

Décrivez votre activité indépendante (quel secteur, ce que vous faites concrètement) :

J'ai également droit à cette prestation lorsque je poursuis des activités dans l'Horeca, telles que l'hébergement à l'hôtel, la livraison de repas à domicile et la préparation de plats à emporter

- J'ai dû interrompre **complètement** mon activité indépendante, qui ne devait **pas obligatoirement** être interrompue
à partir du _____ (date).

J'interromps mes activités indépendantes pendant au moins 7 jours civils **en mars**.

J'interromps mes activités indépendantes pendant au moins 7 jours civils **en avril**.

Décrivez votre activité indépendante (quel secteur, ce que vous faites concrètement) :

Indiquez pourquoi vous avez dû interrompre votre activité indépendante en raison du coronavirus :

Le fait que votre activité indépendante ne soit pas obligatoirement interrompue ne signifie pas que vous n'avez pas droit à la prestation financière. Sur notre site, vous trouverez un aperçu des activités indépendantes qui doivent être interrompues. Toutefois, pour y avoir droit, vous devez avoir interrompu votre activité indépendante pendant au moins 7 jours calendriers consécutifs (par mois calendrier).

Je déclare avoir complété correctement ce formulaire.

prénom _____ nom _____

date _____ signature _____